

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 27 mai 2022

Madame Julie Bouchard
Présidente
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
1234, avenue Papineau
Montréal (Québec) H2K 0A4

Madame la Présidente,

La présente fait suite à votre lettre du 26 avril dernier concernant votre demande d'intervention pour la mise en œuvre de mesures à déployer dès cet été ainsi que la pleine reconnaissance du statut particulier pour l'Abitibi-Témiscamingue, avec les montants nécessaires pour enfin mettre en place des mesures attrayantes pour le personnel de l'Abitibi-Témiscamingue.

Je suis sensible aux enjeux auxquels vous faites référence dans votre missive et je suis également préoccupé par certains éléments que vous soulevez dont notamment, le recours à la main-d'œuvre indépendante et le grand nombre de quarts de travail qui seront non comblés pendant la période estivale au sein de l'établissement du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS).

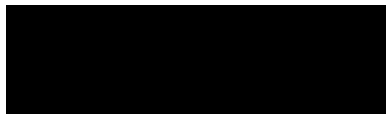
Toutefois, je vous rappelle que le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) travaille actuellement avec votre organisation syndicale afin de mettre en œuvre des mesures incitatives qui permettront d'accroître la force de travail du personnel en soins infirmiers dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et ainsi, diminuer les enjeux de main-d'œuvre, dans le respect des balises établies par la lettre administrative du 18 juin 2021.

... 2

Par ailleurs, sachez que le CPNSSS est bien au fait de la situation actuelle au sein de l'établissement du CISSS et je vous assure de son entière collaboration dans ce dossier.

Veillez agréer, Madame la Présidente l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

c. c. : M. Patrick Guay, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
M. Vincent Lehouillier, MSSS

N/Réf. : 22-MS-01267-01